

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 27 juin, à 19h00, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Pollefoort.

Présents : Mme Coulon, Mme Herman Mme Lemée, Mme Tolmont, Mme Yvon, M. Briffaut, M. Choplin, M. De Thieulloy, M. Guitton, M. Labre, M. Pollefoort, M. Poulain, M. Rosak.

Absents excusés : Mme Marienne, Mme D'Agostini

Secrétaire de séance : M. Labre

1 - DISSOLUTION DU CCAS : CONSTATATION DU RÉSULTAT CUMULÉ

Le budget annexe CCAS étant dissout, Le maire invite le conseil municipal à constater l'augmentation du résultat cumulé (002) pour un montant de 1491 € 35. Ce montant sera versé au budget principal. Le conseil municipal approuve le résultat cumulé de 1491.35 € et charge le maire de le verser au budget principal.

2 – ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE M57

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 08/02/2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune de FAY au 1^{er} janvier 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- de préciser que la nomenclature M57 s'appliquera au budget suivant : principal – commune de FAY
- que l'amortissement obligatoire, ou sur option, des immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2021 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis ;
- que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;
- que sera appliqué l'amortissement par composants au cas par cas, sous condition d'un enjeu significatif ;
- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif dans totalité sur l'exercice avec un étalement budgétaire ;
- d'autoriser M. Maurice POLLEFOORT, le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- d'autoriser M. Maurice POLLEFOORT, le maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 - AVANT PROJET SOMMAIRE CENTRE BOURG

Le conseil municipal a pris connaissance de l'avant-projet sommaire de l'aménagement du centre bourg proposé par le cabinet Lalu, mandaté par Le Mans Métropole. Les limites de l'aménagement y sont définies et un choix du matériaux pour la passerelle au-dessus de l'Orne Champenoise est proposé.

Quelques questions ont été abordées (gestion des eaux de pluie....).

Une réunion publique sera organisée le 17 septembre pour présenter l'avant-projet à la population.

QUESTIONS DIVERSES

Lagune.

Le Mans Métropole, service assainissement, a pris contact avec un propriétaire de la commune pour acheter du terrain dans le but d'y installer le 3^{ème} bassin.

Courrier des élèves de CM

Les élèves de CM sont venus apporter un courrier à la mairie. Ils aimeraient quelques aménagements dans la cour de l'école : coin lecture avec tables et bancs, un autre panier de basket, miroirs dans les toilettes, une table de ping pong....

Le conseil municipal prend note de leurs demandes et essaiera d'y répondre au mieux dans la mesure des possibilités.